



Technicien(ne) Informatique de Proximité

Titre Professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

BAC : Niveau 4

Code CPF : 244778

Code RNCP : 40799

Code Certif Info : 114913

TIP



Le métier de Technicien(ne) Informatique de Proximité

Le(La) Technicien(ne) informatique de proximité met en service, configure et dépanne des équipements numériques, tout en assistant les utilisateur(trice)s dans leur utilisation. Il(Elle) intervient selon un cadre défini par la structure qui l'emploie, et selon des procédures établies.

Il(Elle) peut être amené(e) à travailler dans différents environnements, notamment au sein d'une Entreprise de Services du Numérique (ESN), d'une Direction des Systèmes d'Information (DSI), dans une PME, une TPE, une PMI, ou encore dans une collectivité territoriale ou un service public.

Dans le cadre de ses missions, il(elle) met en service les équipements numériques, les configure selon les consignes reçues, et les personnalise pour répondre aux besoins des utilisateur(trice)s. Il(elle) diagnostique les dysfonctionnements, assure les dépannages de premier niveau et effectue un suivi structuré de ses interventions.

Le(La) Technicien(ne) informatique de proximité peut intervenir directement sur site ou à distance, à l'aide d'outils de prise en main à distance, dans le respect des procédures internes et des engagements contractuels.

Le dispositif de formation

Public concerné



Toute personne en reconversion professionnelle ou souhaitant monter en compétences. Niveau BEP / CAP / BAC conseillé.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Métier visés / Passerelles et poursuite d'études



Métiers accessibles*

- + Technicien(ne) Informatique de Proximité
- + Technicien(ne) Helpdesk
- + Technicien(ne) de Maintenance
- + Technicien(ne) Gestion de parc
- + Technicien(ne) de Déploiement
- + Technicien(ne) Réseau



Passerelles et poursuite d'études possibles**

Formations accessibles à partir d'un diplôme de niveau Bac ;
Titre pro. Administrateur d'Infrastructures Sécurisés.

* Liste non-exhaustive

** La formation vise l'insertion directe en emploi. Une poursuite de parcours peut néanmoins être envisageable avec des exemples indiqués.

Prérequis et modalités d'accès



Connaissances de base : environnement Windows, installation/mise à jour de logiciels et maintenance informatique.

Entrée en formation soumise à :

- + Entretien(s) avec un(e) Conseiller(e) Formation visant à démontrer la cohérence du projet professionnel en adéquation avec la formation visée
- + Positionnement via une plateforme de test
- + Validation du financement du parcours (délai d'accès variable selon le calendrier de la formation et le dispositif de financement mobilisé, entre 15 jours et 5 mois)

Méthodes mobilisées



Formation en présentiel (Paris) OU en présentiel à distance

- + 35 heures/semaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- + Formation synchrone avec une équipe pédagogique dédiée tout au long du parcours (que cela soit en présentiel ou en présentiel à distance)
- + Modalités : théorie, pratique, travaux de groupes, individuels, réalisation de projets



Prérequis techniques fortement conseillés pour suivre cette formation en présentiel à distance

- + Connexion internet « Haut débit », 15 mégabits par seconde minimum
- + Fibre non obligatoire
- + Relier sa box à son ordinateur via un câble réseau
- + Résider en France Métropolitaine
- + Être muni d'un casque audio/micro
- + PC/MAC i5, SSD, 16 Go de RAM
- + Configuration nécessaire pour travailler sur des environnements virtualisés



Pédagogie

Un apprentissage métier proactif basé sur le faire avec l'accompagnement des formateurs tout au long du parcours. Accès individuel aux ressources de formation et progression personnalisée si besoin. Outils de suivi collectif et individuels (espaces d'échanges et de partage en ligne, salles virtuelles, supports de cours, TP, exercices).

Le dispositif de formation

(suite)

Modalités d'évaluation



- + Evaluation des acquis : tout au long du parcours, tests d'acquisition des savoirs et mesures des savoir-faire lors de situations de mise en application pratique (TPs, exercices, projets), ECF
- + Fin de formation : attestation de fin de formation
- + Validation : titre professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion (reconnu par l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Possibilité de validation du titre complet ou de validation partielle (CCP)
- + Modalités d'examen : modalités conformes au référentiel de certification du titre visé avec une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnaire professionnel et un entretien final (y compris le temps d'échange avec le livret ECF et le Dossier Professionnel). L'objectif de cet entretien est d'évaluer la représentation que se fait le candidat de l'emploi et des comportements professionnels induits. Présentation détaillée des modalités de certification lors de l'entretien de candidature et en cours de parcours de formation

Que la formation se déroule en présentiel ou en présentiel à distance, l'examen final permettant de valider le titre professionnel ou la certification professionnelle se fera sur l'un de nos 3 sites (Paris, Lille, Lyon) en présence physique du candidat et des jurys habilités.

TARIF & FINANCEMENT



Tarif

Taux horaire de 16€ TTC.

Demandeurs d'emploi ou financement personnel :

Tarifs spécifiques à consulter auprès du centre concerné pour un accompagnement personnalisé.



Financement

Quel que soit votre statut (salarié du secteur privé ou public, demandeur d'emploi...), des [dispositifs de financement](#) vous aident à réaliser votre projet de formation.

Toutes nos formations sont éligibles au CPF.

Objectifs de formation

Le titre professionnel Technicien Informatique de Proximité (titre créé par arrêté de spécialité du 22 juillet 2003 et modifié au JO du 6 juin 2025), niveau 4 (code NSF : 326r) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

Assurer le support utilisateur

- + Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc
- + Assister et accompagner l'utilisateur
- + Diagnostiquer un incident technique ou applicatif

Mettre en service des équipements numériques

- + Préparer et déployer des équipements numériques
- + Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques
- + Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données

Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

- + Déployer et sécuriser les équipements réseaux
- + Intervenir sur un annuaire Active Directory



Parchemin et livret de certification

- + Un parchemin est attribué au candidat ayant obtenu le titre complet
- + Un livret de certification est remis au candidat en réussite partielle

Ces deux documents sont délivrés par le représentant territorial compétent du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion.

Le système de certification du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion est régi par les textes suivants :

- Code de l'éducation notamment les articles L. 335-5, L 335-6, R 335-7, R. 335-13 et R. 338-1 et suivants ;

- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion ;

- Arrêté du 21 juillet 2016 (JO du 28 juillet 2016 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2016) portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion.



- 1. Histoire, composants et instruction d'un PC (7h)**
- 2. Projet en groupe (49h)**
- 3. TRE et DP (28h)**
- 4. Suite bureautique (10,5h)**
- 5. Base du réseau (21h)**
 - + Comprendre les fondements du réseau
 - + Adressage IP et sous-réseaux
- 6. Virtualisation de type 1 et 2 (21h)**
 - + Installer un hyperviseur
 - + Créer et gérer des machines virtuelles
- 7. Switch / VLAN / Routeur (21h)**
 - + Découverte et configuration des switches
 - + Mise en place des VLANs, du routage
 - + Routage statique et dynamique, sécurisation de base
- 8. Windows 11 (21h)**
 - + Configuration, sécurité et gestion des
 - + Réseau, partage, sauvegarde et dépannage
- 9. Windows server (49h)**
 - + Découverte et installation de Windows Server
 - + GPO et outils d'administration courants

- 10. Linux Debian (28h)**
 - + Fichiers, répertoires et commandes de base
 - + Gestion des utilisateurs et installation de logiciels
 - + Réseaux, services de base
- 11. Mettre en place un réseau sans fil et le sécuriser (7h)**
 - + Bases du scripting
 - + Scripts interactifs & automatisation
 - + Gestion système & surveillance
- 12. Hotline helpdesk (7h)**
- 13. Gestion de parc et incident GLPI (14h)**
 - + Suivi des incidents et gestion des interventions
- 14. Introduction Cloud computing et Entra ID (14h)**
- 15. Administration M365 Intro (14h)**
 - + Gestion des groupes, sécurité de base et supervision
- 16. Stratégie de sauvegarde (7h)**
- 17. Méthodologie de dépannage (14h)**
 - + Cas pratiques, pannes croisées

Les modules ci-dessus n'incluent pas les ECF, les temps d'introduction ni les TP globaux.

Total heures de formation : 420h
+ 14h pour le passage du titre.

Modalités d'obtention du titre

1. Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

À l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- + une mise en situation professionnelle écrite en français, reconstituée sous forme d'étude d'un cas d'entreprise, complétée par un entretien technique,
- + les résultats des évaluations passées en cours de formation;
- + un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;
- + un entretien final avec le jury.

2. Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle d'un an en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'unité départementale de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- + une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique
- + un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;
- + un entretien final avec le jury.

Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non-obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat peut se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre.

Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification. En cas de révision du titre, l'arrêté de spécialité fixe les correspondances entre les CCP de l'ancien titre et ceux du titre révisé. Le candidat se présente aux CCP manquants du nouveau titre.

En cas de clôture du titre, le candidat ayant antérieurement obtenu des CCP dispose d'un an à compter de la date de la fin de validité du titre pour obtenir le titre initialement visé.

3. Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation ou VAE)

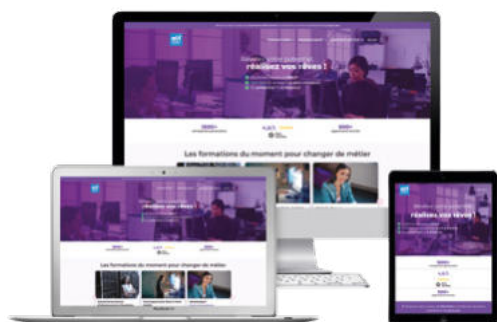
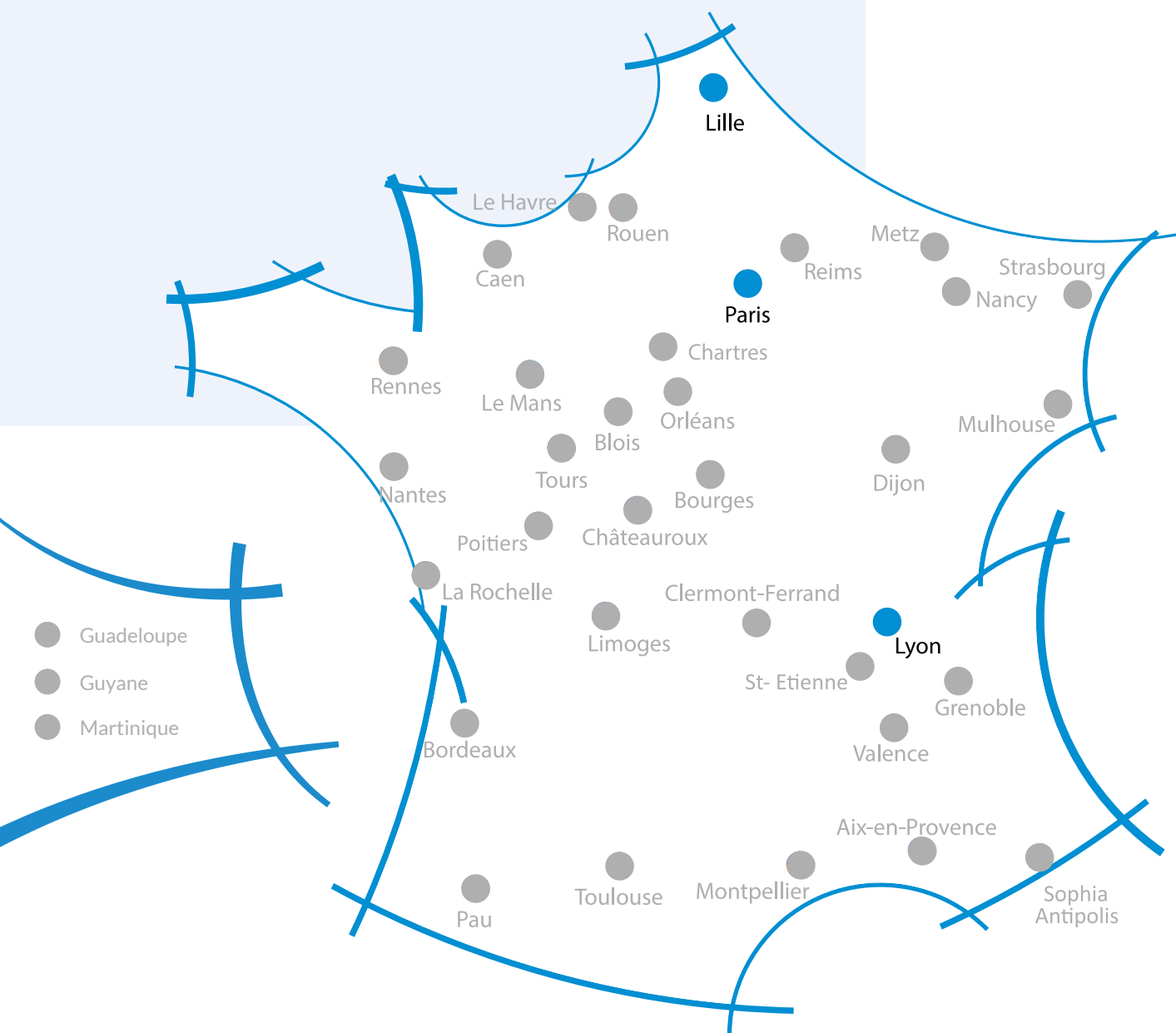
Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre.

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants :

- + Une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique;
- + Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC.

Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification.

M2i, LEADER DE LA FORMATION IT, DIGITAL ET MANAGEMENT EN FRANCE



Retrouvez tous les détails de notre offre
sur diplome.m2iformation.fr

Tél. Paris : 01 44 53 36 30 - Tél. Lyon : 04 78 02 38 90 - Tél. Lille : 03 20 19 07 19

